



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé – Espace Herminette – sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à L'Espace Herminette a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	
M. Yannick BARON			x	M. Yves Palierne	
M. André BOURGIN	x				
M. Benoît BURET	x				
Mme. Sonia CIVET	x				
Mme. Nicole COMMUNAL			x	Mme Danielle Retailleau	
Mme. Jacqueline DAVID	x				
M. Jean-Michel DUCLOS	x				
M. Anthony EVIN			x	Mme Catherine Le Hecho	
Mme. Elodie FATIEN	x				
Mme. Anne-Cécile FIDON	x				
M. Christian GAUTIER	x				
M. Patrick GRANDIERE	x				
M. Ludovic HOCHART	x				
Mme. Catherine LE HECHO	x				
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x				<i>arrivée à 19h06</i>
Mme. Isabelle MICHAUX	x				
M. Yves PALIERNE	x				
Mme. Danielle RETAILLEAU	x				
M. Jérôme THOMEROT	x				<i>arrivé à 19h13</i>

### **Membres en exercice : 19**

Secrétaire de séance	Ludovic Hochart
Date de la convocation	22-juin-21
Heure d'ouverture de la séance	19h04
Heure de levée de la séance	20h36

## Délibérations

N° délib	Objet	Résumé	Vote
DEL_2149	Création d'emplois non permanents	<p>Article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité pour un agent d'accueil. Contrat d'une durée de 12 mois, à 35h hebdomadaire</p> <p>Article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activités aux services techniques. Contrat d'une durée de 3 mois, à 35h hebdomadaire.</p>	<p><b>13 pour,</b>  <b>2 abstentions,</b>  <b>1 contre.</b></p>
DEL_2150	Décision modificative n° 1 - Budget annexe "Les Cohardières"	Décision modificative n°1 visant à approvisionner le budget annexe lotissement "Les Cohardières" afin de financer des travaux et des études	<p><b>15 pour,</b>  <b>0 abstention,</b>  <b>1 contre.</b></p>
DEL_2151	Indemnités des élus	Modification de la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale entre les adjoints et les conseillers délégués suite à l'octroi d'une délégation par le maire a un conseiller municipal et attribution de la majoration conformément à l'article L. 2123-22 du CGCT	<p><b>Proposition n°1 :</b>  <b>12 pour,</b>  <b>5 abstentions,</b>  <b>2 contre.</b></p> <p><b>Proposition n° 2 :</b>  <b>12 pour,</b>  <b>5 abstentions,</b>  <b>2 contre.</b></p>
DEL_2152	Remboursement de frais	Remboursement d'un agent communal pour un montant de 34,99 €	<p><b>Unanimité</b></p>
DEL_2153	Protocole transactionnel	Signature d'un protocole transactionnel relatif aux dommages causés des suites de travaux sur la voie publique	<p><b>18 pour,</b>  <b>1 abstention.</b></p>

## Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT

DIA\_20210006

Section B, n° 255 – La mairie renonce à son droit de préemption

## Informations diverses

### • Point finances

M. Christian Gautier fait un point sur les finances.

Concernant la section de fonctionnement, un point est fait sur les dépenses réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	Montant BP	Réalisé au 22/06	En %	Disponible
<b>Charges à caractère général</b>	392 476,50 €	246 964,77 €	63%	145 511,73 €
<b>Charges de personnel</b>	800 123,47 €	351 552,19 €	44%	448 571,28 €
<b>Autres charges</b>	394 641,65 €	164 336,60 €	42%	230 305,05 €
<b>Autres</b>	98 670,53 €	45 127,28 €	46%	53 543,25 €
	1 747 588 €	807 980,84 €	46%	939 607,15 €

Un point est également fait sur les recettes et, notamment le prévisionnel des versements des recettes

- Impôts & taxes : environ 53 000 € par mois avec des compléments à partir d'octobre (total = 645 000 €)
- Dotation forfaitaire : environ 25 181 € par mois (total = 302 075 €)
- DSR est versée en juillet : environ 319 264 €
- Fond DMTO est versé en août : environ 112 844 €

Des précisions ont également été apportées sur le versement des recettes depuis le 1<sup>er</sup> janvier :

	Montant BP	Réalisé au 22/06	En %	Reste à recouvrer
<b>Atténuations</b>	6 000,00 €	16 511,08 €	275%	- 10 511,08 €
<b>Produits</b>	52 486,00 €	32 152,52 €	61%	20 333,48 €
<b>impôts et taxes</b>	887 098,00 €	308 294,35 €	35%	578 803,65 €
<b>Dotations</b>	772 504,00 €	142 112,18 €	18%	630 391,82 €
<b>Autres produits</b>	29 500,00 €	11 442,42 €	39%	18 057,58 €
	1 747 588,00 €	510 512,55 €	29%	1 237 075,45 €

M. Jean-Michel Duclos précise que l'enjeu des finances dans la collectivité est de gérer la trésorerie et de faire attention à l'étalement des dépenses.

### • Animation musicale « Fête de la musique » - 25 septembre 2021

M. Yves Palierne donne des précisions sur l'organisation de la fête de la musique.

Le projet de fête de la musique sur Rougé initialement prévu le 26 Juin a été annulé au vu de la crise sanitaire et notamment du couvre-feu.

La commission Animation propose que le projet soit reporté au 25 Septembre. Les groupes de musique étant disponibles à cette date. Les festivités débuteraient à 18h00 et la musique à 19h00. Il conviendra d'avoir les autorisations administratives réglementaires pour la manifestation.

5 groupes et 1 bagadid seraient présents sur 3 scènes situées dans le cœur du bourg (parking Rivelaine, Parvis de l'église et parking en face la poste).

Mme Isabelle Michaux demande s'il n'y aura pas d'interférences sonores entre les scènes. M. Yves Palierne répond qu'un régisseur sera présent afin d'organiser le roulement des groupes entre les différentes scènes.

Il faudra étudier en collaboration avec les services de secours les modalités de circulation et obtenir les autorisations administratives, vérifier si présence croix rouge ou pompiers.

Le budget artistique serait de 5350 € + Droits de SACEM évalués à 535 € + repas-boissons musiciens et bénévoles évalués à 690 € soit un total de 6 575 €. Les contrats des groupes sont en notre possession, il conviendra de les valider et de les envoyer afin d'assurer la disponibilité des artistes ainsi que s'occuper des formalités SACEM.

Les scènes seront mises à disposition gracieusement par la Mairie de Châteaubriant.

- Prévoir dans le planning des services techniques de récupérer les scènes le 24/09 et de les ramener le 27/09 le montage et démontage devra se faire par les services techniques et l'aide des bénévoles.
- Prévoir assurance des scènes pour le week-end.
- Prévoir branchement électrique pour le matériel des musiciens (Instruments et éclairage).

Les stands boisson et restauration seront gérés par les associations, les bénévoles et les conseillers municipaux. Prévoir autorisation administrative pour le débit de boisson.

L'association ZIG-ZAG assurera l'achat des matières premières dont nous aurons besoin, il faudra faire travailler l'ensemble des commerçants de Rougé (C. BLANCHARD pour une partie de la boisson, la boucherie HOUSSAIS, les 2 Boulangeries, VIVAL).

Un courrier sera envoyé à toutes les associations Rougéennes en sollicitant leur présence à cette manifestation et le nombre de bénévoles qu'ils sont en mesure de proposer, le bénéfice des ventes de cette opération sera redistribué à part égale entre les associations qui participeront à cette fête.

Les commissions communication et animations devront travailler ensemble afin de développer une campagne de communication attractive.

M. André Bourgin demande si la présence de 6 groupes permet à tout le monde de jouer et si oui, combien de temps. M. Yves Palierne répond que deux groupes joueront simultanément sur deux scènes éloignées et que le bagadid sera itinérant toute la soirée. Ils joueront pendant 20 minutes environ.

M. Catherine le Hecho propose le parking de la bibliothèque. M. Yves Palierne répond que cet emplacement a déjà été évoqué et qu'il est possible d'y installer la scène prévue initialement devant l'église.

M. Jean-Michel Duclos précise que cette animation est décorrélée de l'activité du Tiers-lieu et que l'idée de l'organisation de cette fête de la musique est antérieure aux animations du mois de juin. Il ne faut pas mélanger les deux. L'essentiel c'est la motivation de tous et de reprendre l'esprit du tour de Bretagne.

Une clause CoVid est prévue dans le contrat et si un confinement est prononcé, la mairie sera remboursée.

- **Comité consultatif travaux**

M. Patrick Grandière fait un point sur les travaux reportés depuis 2020. Toute la voirie a été réalisée à l'exception de la route du rocher qui sera réalisée dans la semaine.

Les finitions des Cohardières sont à venir.

Concernant le pôle santé, le bornage a été effectué le 24 juin. Une réunion de chantier est prévue le 1<sup>er</sup> juillet en mairie. Ce sera l'occasion de clarifier le planning des travaux avec un démarrage espéré début juillet. La seule exigence de la commune concerne les travaux de réseaux prévus rue de la Croix Barbot. Il est impératif de les réaliser pendant les vacances scolaires afin de ne pas bloquer la circulation pour les écoles.

M. Patrick Grandière informe le conseil que, concernant la réalisation de la 2<sup>nd</sup> tranche du lotissement Grand Domaine, la commission urbanisme a émis l'idée de prévoir une réserve foncière pour une « rocade » permettant de dévier les camions et les tracteurs du centre-bourg.

Mme Catherine le Hecho intervient concernant les coûts de mise en œuvre de cette solution. C'est de la voirie lourde, cela coûte extrêmement cher.

M. Ludovic Hochart signale que Châteaubriant bloque l'accès aux camions, ils sont déviés par la D36 et par Bain de Bretagne, ce qui va densifier la circulation aux abords de Rougé. M. Jérôme Thomerot confirme que la circulation des camions ne s'arrange pas du fait des restrictions imposées par la ville de Châteaubriant et, à l'unanimité, les conseillers s'accordent pour dire que la situation va s'aggraver.

M. Jean-Michel Duclos ajoute qu'avec l'implantation de nouveaux centres logistiques à Derval, la rocade routière utile à Châteaubriant existe déjà et qu'il n'y a pas, actuellement, de projet pour développer un contournement de la ville centre par l'ouest. Qu'en terme de structuration des transports, ce n'est pas intéressant. Mme Catherine le Hecho souligne qu'un tracé à déjà été fait et qu'il passait par l'emplacement de la future déchèterie mais que l'on s'éloigne du sujet.

Mme Isabelle Michaux dit qu'il faut anticiper la réserve foncière, même si cela à un coût, c'est un confort pour les riverains et que si la commune n'a pas anticipé, quand la situation va s'aggraver, nous ne pourrons pas proposer de solutions.

M. Benoît Buret signale qu'il faut prévoir la route à la limite du lotissement sans le raccorder pour favoriser un trafic annexe.

- **Annulation des grillades**

Les grillades sont annulées.

Les dates des prochains conseils n'étant pas arrêtées, elles seront envoyées par mail au conseil municipal.

Le Maire,  
Monsieur Jean-Michel DUCLOS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Duclos', is written over the bottom right portion of the official seal.